



N° OJ : 36

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/11/2020

**Objet :** Sport 2020 : Convention de partenariat entre la Ville et l'asbl Royal Excelsior Sports Club.- Saisons sportives 2020-2021 à 2022-2023.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;  
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Royal Excelsior Sports Club;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation de leur subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Royal Excelsior Sports Club sont adoptés.

Annexes :

[AE1/Convention ASBL ROYAL EXCELSIOR SPORTS CLUB \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)